



COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021 A 20H

Présents : Gilbert HOELLINGER. Francis CASTANEDA-NUNEZ. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Sonia SILLON. Franck BEAUCHAMP. Bernard THOREZ. Sabrina LENER

Absents excusés : Yolande ECOBICHON (pouvoir donné à Isabelle Macaud). Maxime LEPICIER (pouvoir donné à Franck BEAUCHAMP). Laurent BONNIN (pouvoir donné à Gilbert Hoellinger).

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

- 1) Le Conseil a approuvé à l'unanimité le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.
- 2) Le Conseil a approuvé à l'unanimité le rapport de la Communauté de Communes concernant la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).
- 3) Le Conseil a voté les nouveaux tarifs de location des bâtiments communaux, ainsi que les tarifs pour l'achat de concessions dans le cimetière.

Ci-dessous les tarifs de location de bâtiments :

SALLE ASSOCIATIVE				
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Du lundi au vendredi	60 €/jour	75 €/jour	90 €/jour	105 €/jour
Week end entier	90 €	110 €	135 €	155 €
Forfait vaisselle jusqu'à 40 couverts	15 €	15 €	15 €	15 €
Forfait vaisselle jusqu'à 90 couverts	30 €	30 €	30 €	30 €
Associations	Gratuit		50 €/jour	60 €/jour
Cautions 2 chèques	Réservation 300 € / Ménage 80 €			
Forfait vaisselle manquante : 1 € / pièce				
CANTINE				
La journée 40 personnes maxi	30 €	40 €	50 €	60 €
Forfait vaisselle	10 €	10 e	10 €	10 €
Associations	Gratuit		20 e	30 e
Caution 2 chèques	Réservation 100 € / Ménage 50 €			
Forfait vaisselle manquante : 1 € / pièce				
LOCAL QUEUE D'AGEASSE				
Local seul	30 €/ jour	30 €/ jour	Pas de location	
Associations	Gratuit		Pas de location	
Caution (réservation+ ménage)	100 €			
MOIS HIVER : Janvier, Février, Mars, Octobre, Novembre, Décembre				
MOIS ETE : Avril à Septembre				

En ce qui concerne les tarifs pour le cimetière, les concessions (columbarium et emplacement) sont vendues à titre perpétuel au prix de :

→ 500 € une concession dans le columbarium

→ 55 € une concession pour un emplacement (ou 110 € pour 2 emplacements).

- 4) Le Conseil autorise M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020, au chapitre 21, soit jusqu'à un montant de 18 000 €.
- 5) Le Conseil émet un avis défavorable à la demande de suppression de l'impasse du Loir à Bois Renard.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Barré pour les travaux de PATA pour un montant de 8270 € HT.

→ Des devis sont demandés aux entreprises pour des travaux de débernage.

→ La communauté de Communes va mettre en place des nouveaux bacs à côté des bacs à ordures ménagères, pour y collecter les emballages. Le ramassage sera fait 1 semaine sur 2 en alternance. Les containers « emballage » (les jaunes) dans les points « tri » seront alors enlevés.

→ Un nouveau contrat sera signé avec la société JVS pour l'évolution du logiciel de la mairie en raison de nombreuses obligations administratives.

→ En raison du départ anticipé de Maxime Chopin, un recrutement est en cours pour le remplacer.

→ Le Conseil émet un avis défavorable à la demande d'exonération de la taxe d'habitation, et des taxes foncières sur les meublés de tourisme.

Fait à Lorigné le 24.02.2021

Gilbert HOELLINGER, Maire de Lorigné

